

Formation Initiale

Stages à l'étranger

2021/2022

S'informer sur les possibilités de bourses de stage à l'étranger auprès de la Direction de l'International :

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/international-1/etudiant-ujm.html> 

S'informer sur le pays d'accueil

Cartographies des zones à risques :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays> 

Compléter l'annexe Stage à l'étranger et la remettre à la scolarité :

<https://dossier.univ-st-etienne.fr/perricho/public/Stages/AnnexeStageEtranger.pdf> 

Rajoutez votre nom, votre formation et signez le document

Présentation du projet de stage par l'étudiant à son responsable de formation
Le projet doit être en cohérence avec la formation

SI ACCORD

Compléter le formulaire CPAM et le remettre à la scolarité :

<https://dossier.univ-st-etienne.fr/perricho/public/Stages/CPAM.pdf> 

Stage dans l'Union Européenne ou en Suisse

Stage hors de l'Union Européenne

Faire une demande d'autorisation de stage à l'étranger
auprès du fonctionnaire de sécurité et de défense
par l'étudiant

<https://myujmetudiants.univ-st-etienne.fr/fr/surete/deplacement-a-l-etranger.html> 



Protection sociale lors d'un stage à l'étranger :

<http://www.cleiss.fr/particuliers/partir/stage/index.html> 

SI AVIS FAVORABLE

Si nécessaire, souscription par l'étudiant
d'un contrat d'assurance maladie complémentaire,
qui garantit le remboursement des frais médicaux...
(en cas de non couverture par l'organisme d'accueil)

Fournir l'attestation de droit à la sécurité sociale (AMELI)

Attestation à joindre au dossier par l'étudiant

Déclaration de mobilité à l'étranger par l'étudiant, par mail auprès de la Direction de l'International

Liste des contacts en fonction de votre faculté ou institut : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/international-1/etudiant-ujm.html> 

L'attestation qui vous sera transmise sera à joindre au dossier

Saisie de la convention de stage dans PStage par l'étudiant

<https://stages-emplois.univ-st-etienne.fr/esup-pstage/stylesheets/stage/welcome.xhtml> 

Mise à la signature des 3 exemplaires de la convention par l'étudiant dans l'ordre suivant :

1 Etudiant / 2 Organisme d'accueil / 3 Responsable de la formation / 4 Directeur de la faculté, de l'institut...

Validation de la convention dans PStage par la scolarité

Départ en stage de l'étudiant